

2016

Paule

bulletin d'informations municipales



J.P. Guérol



Le Mot du Maire

Encore une année qui referme doucement sa porte pour en ouvrir une autre. Elle aura connu son lot de drames, de joies, d'espoir ... Les drames sont ceux que chacun traverse personnellement dans sa vie et ceux qui nous affectent collectivement. 2016 aura encore une fois basculé dans l'horreur avec les attentats perpétrés sur le territoire national. L'espoir ? Imaginer que de tels faits ne se renouvellent pas.

Deux temps forts vont rythmer le premier semestre de l'année 2017 : l'élection présidentielle, les dimanches 23 avril et 7 mai 2017, suivie des élections législatives les 11 et 18 juin 2017 désignant les 577 députés siégeant à l'Assemblée Nationale. Voter est un acte citoyen, revendiqué par les populations privées de ce droit et pour lequel les générations qui nous ont précédés se sont battues, bien souvent au péril de leur vie. Accomplir son devoir d'électeur constitue un acte majeur de notre démocratie. C'est la raison pour laquelle j'invite les nouveaux habitants à s'inscrire sur les listes électorales avant le 31 décembre 2016.

L'âge d'or appartiendrait-il au passé ? «c'était mieux avant» entend-on souvent. En réalité, l'humanité a toujours connu des soubresauts, violents pour la plupart. Le soubresaut qui nous angoisse aujourd'hui porte un nom : la mondialisation. Elle perturbe nos sociétés et génère découragement et crainte en l'avenir. Il va sans dire que certains savent exploiter nos craintes et en tirer profit. Notre pays et l'Europe ont des défis à relever. Croire dans des idéologies porteuses de haine, d'exclusion, de repliement sur soi est une chimère. Chaque génération trouve des solutions à l'évolution sociétale, solutions auxquelles la génération précédente n'a pas pensé. N'oublions jamais que depuis la fondation de la Communauté Economique Européenne, la plupart des pays européens n'ont plus connu de conflits militaires sur leur territoire !

L'année dernière, l'annonce de la délocalisation de la base Intermarché de Rostrenen a fait, localement, l'effet d'une déflagration dans le paysage économique. Depuis, la conjugaison et la complémentarité des actions menées conjointement par l'ensemble des acteurs (Communauté de communes, AICB, services de l'Etat...) se sont avérées fructueuses. Ainsi, l'implantation d'une plateforme de pièces de rechanges PSA (une trentaine d'emplois attendus), la reprise du site de la base Intermarché par Triskalia pour sa filiale Distri-vert (avec une perspective d'une cinquantaine d'emplois à l'horizon 2018) ont redonné de la couleur au

SOMMAIRE

Le mot du Maire	2
Budget 2016	4
Travaux et investissements 2016	5
Plan Local d'Urbanisme (PLU)	7
L'actualité du regroupement scolaire inter-communal - Année 2016-2017	9
La médiathèque	11
Désiré Mahé : Parcours atypique d'un Paulois, natif de Minez-Tan...	12
Infos diverses	14
Etat civil année 2016	18
Calendrier des fêtes 2017 et associations pauloises	19
La CCKB 2016	20
Vers le pôle d'équilibre territorial et rural (PETR)	21
Vie communale, restrospective 2016	22



Le bulletin sera consultable en ligne à partir du 15 janvier 2017 :
paulecommunedebretagne.fr

tissu économique et aux salariés centre-bretons. A cela s'ajoute l'installation d'Aprobois sur le site anciennement Vézo (12 emplois créés). D'autres projets, en phase d'étude, viendront compléter le panel des installations.

Au niveau communal, l'année 2016 est une année de transition en matière d'investissement. Les baisses des dotations de l'Etat (environ 30 000 €), auxquelles s'ajoute la suppression par l'assemblée départementale de 7 600 € annuels affectés à l'entretien de la voirie, contraignent notre collectivité à réduire sa capacité à investir. Ce qui pose le problème du rôle économique des petites collectivités territoriales. En effet, par leurs programmes d'investissements, raisonnés et raisonnables, utiles aux administrés (jeunes et moins jeunes), les communes sont des acteurs et des leviers économiques sur leur territoire. Pour mémoire, 90 % des travaux de rénovation de l'école ont été réalisés par des artisans dont le siège social est à moins de 20 kilomètres.

Pour autant, comme il s'y était engagé, le Conseil Municipal a réaffirmé sa volonté de ne pas repercuter sur le contribuable la réduction des aides des financeurs institutionnels. En conséquence, ont été maintenus les taux des trois taxes, noyau dur de ce qu'on appelle communément les impôts locaux (taxe d'habitation et les deux taxes foncières).

Malgré ces vents contraires, les élus ne restent pas l'arme au pied. Ils ont à cœur de poursuivre leur travail avec constance et détermination et s'évertuent à entretenir et enrichir le patrimoine communal. Toujours en phase d'étude mais en voie d'achèvement, le Plan Local d'Urbanisme devrait être porté à la consultation publique dans le courant du premier semestre.

Aux Présidents d'association, aux bénévoles qui

les soutiennent, j'adresse mes chaleureux remerciements pour le lien social qu'ils créent dans notre commune. Je suis certain qu'ils répondront présents lors de la grande manifestation cycliste organisée en partenariat avec Plévin le 4 août 2017.

Les actions culturelles menées tout au long de l'année par les bénévoles de la médiathèque et sa responsable permettent à toutes les générations de bénéficier d'une prestation de grande qualité, appréciée au-delà même du périmètre communal. A chacun d'entre eux un grand merci pour leur implication !

Toute ma gratitude aux conseillers municipaux, aux membres du Centre Communal d'Action Sociale ainsi qu'aux membres de la Commission de la liste électorale qui s'acquittent de leur mission avec conviction et enthousiasme.

J'adresse mes salutations à l'ensemble des acteurs économiques de notre commune qui ont fait le choix de croire dans le potentiel de la commune et leur souhaite de poursuivre leur activité professionnelle avec succès.

Je remercie également le personnel communal qui a à cœur d'accomplir pleinement ses missions de Service Public.

Que les nouveaux habitants n'hésitent pas à pousser la porte de la mairie pour tout problème administratif ou demande d'information.

Au nom de toute l'équipe municipale, du personnel communal, je vous souhaite, ainsi qu'à tous vos proches, mes meilleurs vœux pour l'année 2017. Qu'elle soit l'accomplissement de tous vos souhaits et qu'elle vous apporte bonheur et sérénité.

Patrick LIJOUR, Maire de Paule



BUDGET 2016

Le Budget est l'acte fondamental de la gestion municipale. Il prévoit les recettes et les dépenses de l'année et autorise le maire à engager les dépenses votées par le Conseil Municipal.

D'un point de vue comptable, le budget se présente en deux parties, une section de fonctionnement et une section d'investissement. Chacune de ces sections doit être présentée en équilibre, les recettes égalant les dépenses.

Schématiquement, la section de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante et régulière de la commune, c'est-à-dire celles qui reviennent chaque année.

La section d'investissement présente les programmes

nouveaux ou en cours. Elle est, par nature, celle qui a vocation à modifier ou enrichir le patrimoine de la collectivité. Elle en retrace les dépenses et les recettes ponctuelles comme le remboursement des capitaux empruntés, les travaux de voirie, les travaux de bâtiments...

Tout au long de l'année, le budget peut être affiné ou ajusté en fonction d'informations nouvelles et de son exécution. Le Conseil Municipal vote alors des décisions modificatives.

Le budget général est complété par des budgets annexes : assainissement collectif, Centre Communal d'Action Sociale, lotissement de Kéristen Vian.

Le budget primitif a été voté le 8 avril 2016.

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Charges à caractère général	132 296	Excédent 2015	90 422
Charges du personnel	210 400	Produits des services	26 180
Atténuation de produits	13 500	Contributions directes et taxes	233 782
Autres charges de gestion courante	56 765	Dotations et participations	209 117
Charges financières (intérêt de la dette)	26 615	Autres produits gestion courante	23 974
Amortissement	13 899	Produits exceptionnels	5 400
Autofinancement	135 400		
TOTAL	588 875	TOTAL	588 875

INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Travaux 2016	170 576	Autofinancement	135 400
Remboursement capital emprunts	74 500	FCTVA	84 797
Opérations financières	111 162	Amortissement	13 899
		Opérations financières	122 142
TOTAL	356 238	TOTAL	356 238

TAUX ET CONTRIBUTIONS DIRECTES

Depuis plusieurs années, ces taux restent inchangés :

	Taux	Produit Année 2013	Produit Année 2014	Produit Année 2015	Produit Année 2016
Taxe d'habitation	10.61 %	48 498	49 485	50 440	53 199
Foncier bâti	17.17 %	51 132	52 248	53 639	54 051
Foncier non bâti	51.78 %	65 450	66 020	66 589	67 262
	Total en €	165 080	167 753	170 668	174 512

Les bases d'imposition, auxquelles sont appliqués les taux votés par la commune, sont fixées chaque année par le Ministère des Finances.

Les Travaux et Investissements 2016

Voirie communale

L'entreprise COLAS de Plouray a été retenue par le Groupement Cantonal de Commandes pour la réalisation des travaux de voirie 2016.

Montant du marché : **105 486 € TTC.**

Les voies communales suivantes ont été refaites :

- Paule/Plévin (600 m)
- Kervonten (297 m)
- Ruffliou (523 m)
- Saint-Amand (22 m)
- Saint-Eloi (653 m)
- Coat An Turc (557 m)
- Stang Dour/Kerléo (400 m)
- Rue du Stériou (Impasse du Lavoir) (80 m)



Les membres du groupement cantonal

Vestiaires douches du stade

L'équipe féminine de l'Union Sportive de Maël-Carhaix, qui évolue en PH, a sollicité l'utilisation du stade de Paule lorsque celui de Maël-Carhaix n'est pas disponible. Afin d'accueillir dans de meilleures conditions l'ensemble des usagers du stade municipal, le Conseil Municipal a décidé de programmer en 2016 les travaux d'accessibilité du bâtiment initialement prévus en 2018. L'entreprise Maël-Bois de Maël-Carhaix a procédé au remplacement des portes extérieures et intérieures qui ne respectaient pas les largeurs réglementaires. Pascal Kerbellec, artisan plombier à Maël-Carhaix, a mis aux normes les sanitaires pour les personnes à mobilité réduite. Les peintures intérieures ont également été refaites par l'employé communal. Le montant des travaux s'est élevé à la somme de **11 210 € TTC.**



Travaux de marquage au sol réalisés dans le bourg et à Saint Eloi. Coût : 1 957 €

Charpente du lavoir communal

L'entreprise Maël-Bois de Maël-Carhaix a remplacé la charpente du lavoir communal côté ouest qui était en très mauvais état et qui menaçait la sécurité des promeneurs et visiteurs. Coût des travaux : **800.70 € TTC.**



Avant travaux



Après travaux



La jachère fleurie, ensemencée par Pierre-Yves Le Borgne, a agrémenté les abords du lavoir cet été.

Acquisition de matériel

Les communes de Paule et Plévin ont vendu le car, appartenant au RPI, qui ne répondait plus aux normes de sécurité, au prix de 9 500 € soit 4 750 € pour chaque commune. Cette somme a permis l'acquisition d'un véhicule utilitaire pour les services techniques ainsi qu'une petite remorque.

Coût de l'investissement : 4 339 € TTC.



Déploiement de la fibre optique pour l'accès internet très haut débit...

Dans le cadre de la première tranche de travaux, la fibre optique est en cours de déploiement sur certaines communes de la CCKB qui jusqu'à alors se situaient en zone blanche (pas d'accès ou très faible accès à internet).

Sont concernées les communes de : Glomel, Maël-Carhaix, Kergrist-Moëlou et Paule sur les secteurs de Kerjean et Trougaou.



Téléphonie mobile 4G

En parallèle, les opérateurs de téléphonie mobile se lancent dans le déploiement de la 4G. C'est la raison pour laquelle l'entreprise Eiffage-Energie, soumissionnée par Armor Connectic, a réalisé les travaux de déploiement de la fibre jusqu'à l'antenne-relais de Bellevue.

Plan Local d'Urbanisme



Réunion Publique lundi 7 février 2017 à 20 h salle polyvalente de Paule

Les objectifs du PLU sont :

- de disposer d'un document d'urbanisme qui prenne en considération les dernières évolutions réglementaires en matière d'aménagement du territoire, d'urbanisme, d'environnement et de développement,
- de déterminer les possibilités d'un développement raisonné de l'habitat et des activités économiques en limitant la consommation de l'espace naturel et agricole.

Son élaboration a été un long cheminement ponctué d'importants changements et d'évolutions des textes de lois notamment la loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR). Initiée depuis 2010, l'élaboration du PLU arrive désormais à sa phase finale.

La concertation et la communication sont essentielles pour que le PLU devienne un véritable outil partagé et approprié par le plus grand nombre. Dans ce cadre, une réunion publique aura lieu **lundi 7 février 2017 à 20 h** à la salle polyvalente de Paule en présence du Bureau d'Etudes Quarta, afin de présenter à la population les différentes étapes et les choix retenus pour le PLU à horizon de 10-15 ans.

Les différentes zones réglementaires délimitées sur la commune

Le plan local d'urbanisme, par son règlement graphique, découpe le territoire communal en 4 grands types d'espaces appelés « zones » :

- les zones urbaines appelées «U»,
- les zones à urbaniser appelées «AU»,
- les zones agricoles appelées «A»,
- les zones naturelles appelées «N».

Chaque zone a une vocation particulière :

1) Les zones urbaines se composent de :

- La zone **UA** correspondant au centre-bourg traditionnel à vocation mixte (logements, équipements, commerces, services...).
- La zone **UC** correspondant aux extensions récentes du centre-bourg essentiellement à vocation d'habitat.
- La zone **UE** correspondant aux espaces destinés à accueillir des constructions et installations nécessaires aux services publics ou d'intérêt collectif.

2) Les zones à urbaniser :

Les zones **1AU** d'urbanisation à court ou moyen terme, sont opérationnelles immédiatement. Elles visent à répondre aux besoins en logements. On distingue :

- Le secteur **1AUa** s'appuyant sur des caractéristiques urbaines traditionnelles correspondant au tissu urbain du centre-bourg historique.
- Le secteur **1AUb** s'appuyant sur des caractéristiques urbaines de type pavillonnaire correspondant à la trame urbaine des extensions récentes du centre-bourg.

La zone **2AUy** d'urbanisation à long terme, ne sera urbanisable qu'à la suite d'une modification ou une révision du PLU. Elle vise à répondre aux besoins économiques à l'échelle intercommunale.

3) Les zones agricoles dites «A» visent à protéger le potentiel agronomique, biologique et économique des terres agricoles. La zone A correspond aux espaces, constructions et installations nécessaires à l'activité agricole et englobe les habitations des tiers au sein des espaces agricoles.

4) Les zones naturelles dites «N» visent à protéger la qualité des sites, des milieux naturels, des paysages et de préserver leur intérêt, notamment du point de vue esthétique, historique ou écologique. La zone N correspond aux espaces les plus sensibles du territoire communal sur le plan environnemental ; elle est destinée à demeurer à dominante naturelle et non constructible.

Des secteurs Nzh ont été définis, il s'agit des zones humides inventoriées sur la commune.

Les documents graphiques comprennent également d'autres données :

- Les **emplacements réservés** destinés à permettre la réalisation de voies et d'ouvrages publics, d'installations d'intérêt général ainsi que d'espaces verts
- Les **Espaces Boisés Classés** qui visent à protéger ou à créer des boisements
- Les **éléments remarquables protégés au titre de la loi Paysage** : espaces naturels ou paysagers, ensembles ou éléments bâtis
- Les **bâtiments qui peuvent faire l'objet d'un changement de destination**
- Les **sites archéologiques**.

Le règlement écrit du PLU en quelques mots

Le règlement écrit est un document qui indique, selon 16 articles, les modalités d'occupation du sol ou encore les possibilités de construire.

Quel est le contenu des articles ?

Les articles qui composent le règlement permettent d'indiquer pour chaque zone les règles à respecter au sein de toutes les autorisations d'urbanisme, que ce soit les clôtures, les abris de jardins ou encore la construction d'une maison d'habitation. Les 16 articles se déclinent comme suit :

ARTICLE 1 : Les occupations et utilisations du sol **interdites**

ARTICLE 2 : Les occupations et utilisations du sol **soumises à des conditions particulières**

ARTICLE 3 : Les conditions de desserte des terrains par **les voies publiques ou privées et d'accès aux voies ouvertes au public**

ARTICLE 4 : Les conditions de desserte des terrains par **les réseaux**

ARTICLE 5 : La **superficie minimale** des terrains constructibles

ARTICLE 6 : **L'implantation** des constructions **par rapport aux voies et emprises publiques**

ARTICLE 7 : **L'implantation** des constructions **par rapport aux limites séparatives**

ARTICLE 8 : **L'implantation** des constructions les unes **par rapport aux autres sur une même propriété**

ARTICLE 9 : **L'emprise** au sol des constructions

ARTICLE 10 : **La hauteur maximale** des constructions

ARTICLE 11 : **L'aspect extérieur** des constructions et l'aménagement de leurs abords

ARTICLE 12 : Le **stationnement**

ARTICLE 13 : Les **espaces libres et plantations**

ARTICLE 14 : Le **coefficient d'occupation du sol**

ARTICLE 15 : Les **performances énergétiques et environnementales**

ARTICLE 16 : Les **infrastructures et réseaux de communications électroniques**



L'actualité du **REGROUPEMENT SCOLAIRE INTERCOMMUNAL** - Année 2016-2017

Actuellement, 69 élèves sont scolarisés au RPI.

Paule (photo ci-contre) : 39 élèves répartis comme suit :

- 14 CE1
- 7 CE2
- 11 CM1
- 7 CM2

Enseignants : Patricia GENDRE, Directrice, Vincent LE CLERC et Sylvain Quenouillère (remplaçant de P. Gendre sur le temps partiel et la direction) assistés d'une A.V.S..

PLEVIN : 30 élèves répartis comme suit :

- 2 TPS
- 11 PS
- 3 MS
- 8 GS
- 6 CP

Enseignants : Ilknur OZKAN, Directrice, et Nicolas Carducci, assistés par 2 ATSEM.



Tarifs des repas année scolaire 2016/2017 :
enfant 2,78 € / adulte : 5,00 €

Rappel pour les parents souhaitant inscrire leurs enfants au RPI :

Les inscriptions sont enregistrées à la mairie de votre commune, en partenariat avec la Directrice de l'école fréquentée par votre enfant.

Comment s'organise le transport ?

Une navette assure le transport entre les écoles de Paule et Plévin. Le transport est confié à la société Transdev Cat de Carhaix.

La commune de Paule met à disposition des familles un transport scolaire communal :

L'enfant est pris en charge le matin à son domicile et reconduit le soir.

Bien évidemment plusieurs formules de transport sont possibles. N'hésitez pas à contacter la mairie.

A partir de 7h45, votre enfant peut être accueilli à l'école où diverses activités ludiques et artistiques lui sont proposées.



Les élèves du RPI scolarisés à Plévin



Les élèves du RPI scolarisés à Plévin



Du 17 au 20 mai 2016, les élèves de Paule ont participé à la classe découverte du milieu marin à Plounéour-Trez (Finistère) où plusieurs activités nautiques leur étaient proposées.

Les Temps d'Activités Périscolaires (TAP)

Comme l'an passé, les TAP sont organisés le mardi après-midi de 13h30 à 16h30. La participation des élèves n'est pas une obligation et repose sur une inscription volontaire qui engage cependant l'enfant à suivre les activités proposées de façon assidue et à respecter les mêmes règles de vie au sein des ateliers

TAP que celles appliquées en classe. La commune prenant en charge l'organisation des activités, aucune contribution n'est réclamée aux familles. Les élèves, répartis en 3 groupes, sont pris en charge par 3 intervenants.

Activités proposées depuis le début de l'année scolaire 2016-2017 :

6 septembre au 18 octobre 2016	Danse	Chant et Lyre	Anglais Ludique
8 novembre au 13 décembre 2016	Arts Plastiques	Magie	Patrimoine/Peuples du Monde
3 janvier au 7 février 2017	Mime/Théâtre	Lyre/Chants Bretons/Légendes	Cirque



Politique en **FAVEUR DES JEUNES PAULOIS**

Rappel des aides accordées par la commune (Pour tout renseignement relatif au versement de ces aides, contactez la mairie).

VOYAGES PEDAGOGIQUES

Versement d'une participation de 5 € par nuitée aux élèves domiciliés à Paule et scolarisés en primaire ou en collège qui participent aux voyages pédagogiques. L'aide est versée directement aux familles sur présentation d'un justificatif par l'établissement scolaire.

PARTICIPATION VERSEE AUX ASSOCIATIONS QUI ACCUEILLENT LES ENFANTS DE PAULE POUR DES ACTIVITES SPORTIVES OU CULTURELLES

Versement de **30 €** par enfant. Ci-dessous la liste des associations qui ont bénéficié d'une aide en 2016 :

- Ecole de Foot de l'A.S La Montagne : 650 € + 200 € de subvention exceptionnelle pour l'organisation du tournoi de foot du 1er mai
- Jeunesse Sportive du Kreiz Breizh : 90 €
- Carhaix Poher Gymnastique : 210 €
- Poney Club de Glomel : 120 €
- Ass. Les Cavaliers de Kermat : 60 €
- Judo Club du Poher : 30 €
- Rugby Club de Carhaix : 30 €
- Skol Gouren Rostrenen : 30 €
- Cyclo Club du Blavet : 30 €

PARTICIPATION A L'ECOLE DE MUSIQUE ET DE DANSE DU KREIZ-BREIZH

Versement de **20 €** aux enfants de Paule qui fréquentent l'antenne de l'école de musique pendant une durée minimum de 2 trimestres. La demande est à déposer en mairie.

Les cours sont dispensés à la salle d'activités :

Guitare : Mardi 17h00 - 20h30

Théâtre : Jeudi 19h30 - 21h30

Le parc instrumental

Afin de rendre accessible la musique à tous, la Communauté de Communes du Kreiz Breizh met gratuitement à disposition des élèves de l'école un parc instrumental composé de 70 instruments. Les jeunes de moins de 26 ans peuvent profiter du prêt d'un instrument pour une durée de 3 ans (contrat d'un an renouvelable 2 fois).

Le parc instrumental est composé de : violon, violoncelle, contrebasse, accordéon diatonique, accordéon chromatique, flûte traversière, flûte traditionnelle, trompette, saxophone, clarinette, xylophone, harpe celtique, biniou, bombarde.

Ecole de Musique et de Danse du Kreiz Breizh

6 rue Abbé Gibert - 22110 Rostrenen

☎ 02 96 29 35 98 - Mail : emdkb@orange.fr

www.emdkb.org

La **MEDIATHÈQUE**, un service culturel attractif de proximité...

Le public est au rendez-vous : en témoignent la réelle augmentation de fréquentation et le nombre de prêts de documents qui a quasiment doublé ! Les permanences du mois d'août ont sans conteste dopé les statistiques. Par ce regain d'intérêt, les lecteurs expriment leur satisfaction à l'ensemble des bénévoles appréciant les prestations de qualité qui leur sont proposées.

Les cours d'anglais, de mai à septembre, prodigués par Peter Lynn connaissent leur succès habituel.

L'atelier de calligraphie ou l'art de la belle écriture

L'atelier, fort d'une douzaine de participants, animé par Marie-Annick Hémon connaît un tel engouement qu'elle a été contrainte de refuser des inscriptions. Cette année, entrelacs celtiques et écriture onciale irlandaise seront au cœur des apprentissages du groupe. Les séances d'initiation et de perfectionnement ont lieu le mardi deux fois par mois de 16h30 à 18h30.



entrelacs celtiques et écriture onciale irlandaise seront au cœur des apprentissages du groupe. Les séances d'initiation et de perfectionnement ont lieu le mardi deux fois par mois de 16h30 à 18h30.



Exemple de réalisation après plusieurs séances d'initiation

Achats de nouveautés

Cette année, l'acquisition de nouveaux ouvrages, plus particulièrement axée sur le roman et la bande dessinée, est le fruit d'une réflexion collégiale entre lecteurs et bénévoles.

Braderie de livres

La vente des livres déclassés de la médiathèque aura lieu en fin d'année scolaire à l'occasion de la kermesse de l'école. La recette sera reversée au profit des animations de l'école et de la médiathèque.

En décembre : Exposition de Noël : MASAE ROBO, artiste japonaise, qui a animé le 16 décembre dernier, l'atelier d'ORIGAMI : art japonais traditionnel du pliage de papier

折紙



HORAIRES D'OUVERTURE jusqu'en mars 2017

Mercredi : 10h30 - 12h00
14h00 - 17h00

Jeudi : Réservé aux scolaires

Vendredi : 16h30-18h30

Samedi : 10h30-12h00

TARIFS DES ABONNEMENTS ANNUELS :

Individuel : 5 €

Famille : 10 €

Occasionnel : 5 €

Un grand merci à l'animatrice et à toute l'équipe de bénévoles pour leur engagement au bon fonctionnement de la médiathèque.

Désiré MAHÉ : PARCOURS ATYPIQUE D'UN PAULOIS NATIF DE MINEZ-TAN...

ou itinéraire d'un idéaliste pragmatique.

« Plutôt que d'attendre un coup de chance, crée ta propre chance » telle pourrait être l'idée force qui a toujours guidé Désiré Mahé tout au long de son parcours. Mais pas que... La volonté, la détermination, la constance, l'envie de relever de nouveaux défis font partie intégrante de son ADN. »

En effet, que de chemin parcouru depuis son enfance insouciant à Minez Tan, dans la modeste exploitation familiale, jusqu'à son actualité du moment, à savoir son implication dans le projet d'implantation d'une usine de production de pellets à Rostrenen. Nouveau pari sur l'avenir avec un investissement de 7 millions d'euros. Mais Désiré Mahé excelle dans les paris un peu fous. Pour mémoire, il est le fondateur, entre autres, de l'entreprise adaptée APROBOIS qui pèse actuellement 90 emplois !

Désiré voit donc le jour à Minez Tan en 1950, à quelques centaines de mètres de l'école de Saint-Amand qu'il intégrera à l'âge de 6 ans. « A l'époque, je maîtrisais mieux le breton que le français ». Désiré conserve un souvenir toujours empreint de respect pour son instituteur de l'époque, Jean Le Goff, connu de nombreuses générations de Paulois. « Mon instit de primaire, c'est lui qui m'a formaté, même si le terme est anachronique. Je lui en suis extrêmement reconnaissant ». Ce dernier décèle très vite une appétence et une motivation très forte chez ce jeune élève, à tel point qu'il le fait passer directement du CE2 au CM2.

Désiré est donc scolarisé en 6e au CEG de Rostrenen avec un an d'avance. « A l'époque, la plupart des élèves, hormis ceux résidant à Rostrenen, étaient pensionnaires. Je garde en mémoire mon premier départ de Minez Tan pour la pension. Pour me rendre à Bellevue où s'arrêtait le car, mes affaires étaient transportées dans une charrette tractée par un cheval. Tout au long de mon parcours scolaire, Jean le Goff m'a suivi avec bienveillance et a convaincu mes parents de me permettre de poursuivre ma scolarité en passant le difficile concours de l'entrée à l'Ecole Normale à l'issue de la 3e ».

Baccalauréat en poche, s'ensuivent deux années de formation professionnelle dans cette vénérable institution. Puis première nomination à l'école de Montcontour en 1970. « Pour l'anecdote, nombre de jeunes instituteurs de l'époque n'avaient pas atteint la majorité légale de 21 ans à leur titularisation et n'étaient donc pas en âge de voter dans la commune où ils exerçaient, alors même que l'Etat leur confiait la responsabilité d'enseigner ».

Les années passent, les postes se succèdent, puis vient

le temps de fonder une famille... et l'installation à Carhaix avec à la clé, une nomination à l'IME (de Carhaix).

Désiré enseignait à des élèves en formation professionnelle. Et une **question lui taraudait l'esprit : quid du devenir de ces jeunes à l'issue de leur parcours à l'IME ?** En effet, les élèves plus performants de cet établissement trouvaient difficilement un emploi en milieu ordinaire de travail tout en ne relevant pas non plus d'une intégration dans un Centre d'Aide par le Travail. Chemine alors dans son esprit, l'idée d'une structure intermédiaire capable de les insérer. La création en 1986, non sans difficulté, d'APROCOB (Atelier Protégé du Centre Ouest Bretagne) constitue un tournant majeur dans son parcours personnel.

Et c'est au cours de ces années que s'amorce sa propre mutation professionnelle... et commence l'aventure APROBOIS...

Il ne suffit pas d'avoir une idée aussi lumineuse soit-elle ! Il faut lui donner du corps, l'intégrer dans le paysage économique et lui assurer des perspectives en termes de débouchés.



Des entretiens avec des chefs d'entreprises du Centre-Bretagne font apparaître un manque local en matière de fabrication de palettes. S'ensuit un montage de dossier administratif complexe qui remonte au Ministère du Travail et retient l'attention du Ministre des Affaires Sociales de l'époque, Philippe Seguin. Un courrier ministériel informe Désiré Mahé de l'octroi d'une subvention de 300 000 francs (un peu plus de 45 000 €). « Montage du dossier réalisé, subvention obtenue, il fallait maintenant concrétiser l'opération et d'abord trouver un directeur. N'oublions pas que nous étions toujours sous statut associatif et que je travaillais toujours à l'IME. In fine, les membres de l'association m'ont proposé de prendre la direction, ce qui n'était absolument pas mon objectif premier » précise Désiré

se remémorant la période d'angoisse qui a précédé le franchissement du Rubicon.

Décision prise, tout s'enchaîne : visites de scieries, constitution d'une première équipe de 4 personnes, acquisition de matériel d'occasion, prospection auprès de fournisseurs de bois et de clients pour les palettes... Démarrage de la production en février 1988, le premier mois le chiffre d'affaires s'élève à 20 000 francs (3 000 €), contre 600 000 € par mois aujourd'hui.

Créée en 1988 au cœur de l'Argoat, dans un pays où la forêt est une véritable richesse, l'entreprise Aprobois emploie aujourd'hui 90 salariés, transforme chaque jour 250 m³ de bois rond et représente avec sa scierie plus de 70 % des capacités de sciage du département du Finistère. Chaque année, plus de 500 000 palettes approvisionnent les clients d'Aprobois situés dans tout le Grand Ouest. (source : site internet Aprobois)



Parallèlement à son activité professionnelle, Désiré devient président de l'Union Nationale des Entreprises Adaptées soit 6000 entreprises et 30 000 salariés. Ce poste lui ouvre les portes du Ministère en charge de l'élaboration de la loi de 2005 dite «loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées», et plus particulièrement sur le volet de l'insertion professionnelle. « Ma participation aux négociations m'a permis d'avoir une vision nationale des entreprises adaptées, d'en mesurer les configurations multiples qu'elles pou-

1-SCOP: acronyme de «Société Coopérative de Production». Aprobois a choisi en 2007 de faire évoluer ses statuts en devenant une SA de type SCOP. Sa particularité est d'être gérée par ses salariés, associés majoritaires dans l'entreprise.

2-La sous-traitance auprès d'une entreprise adaptée permet à ses clients de réduire leur contribution AGEFIPH par la récupération d'unités bénéficiaires selon le chiffre d'affaires réalisé.

Réunion de chantier à Rostrenen en présence de Désiré Mahé à gauche sur la photo.



voient revêtir et d'influer sur les décisions politiques grâce aux amendements déposés par l'UNEA ».

A cette époque aussi, il convainc quelques personnes de créer le CAT de Glomel (M. Codorniou, M. Stepp, directeurs respectifs de l'hôpital de Plouguernevel, l'IME de Carhaix, M. René Quilliou, Maire de Glomel, M. Christian Duro, Adjoint et le responsable départemental de la Fédération de Chasse, en la personne de M. Le Garzic). Il en assure la première présidence pendant 6 ans. Cet établissement, devenu ESAT, dispose aujourd'hui d'un agrément pour 80 ouvriers, emploie 30 personnels d'encadrement et dégage un chiffre d'affaire de 700 000 € pour l'année 2015-2016 auquel il faut ajouter un projet d'investissement à venir de 450 000 €.

Dernier grand projet en cours de réalisation auquel il apporte son expertise et dont l'achèvement des travaux est prévu en juillet 2017 : la création à Rostrenen de l'usine de production de pellets 100% Centre Breton sur l'ancien site Vézo, dont l'objectif est d'assurer la valorisation des sous-produits issus de la scierie Aprobois et d'autres scieries du secteur. Les pellets produits seront conformes aux normes DIN+ et EN+ (qualité « premium ») préconisées par les fabricants de poêles. Une fois encore, la persévérance, la volonté de s'investir et de porter un projet créateur de 12 emplois à son terme, constituent les atouts majeurs de son engagement.



« Ce qui m'a toujours motivé, c'est de pouvoir concilier rentabilité et pérennité de l'entreprise avec engagement humaniste puisqu'une entreprise adaptée doit obligatoirement employer 80 % de salariés en situation de handicap. Dans notre entreprise, les encadrants doivent être porteurs de ces valeurs ! Son statut de Scop (1), son label d'entreprise solidaire (2) et sa volonté de valoriser la matière première et les compétences locales concourent à affirmer le positionnement et la stratégie de l'entreprise ».

Nos chaleureux remerciements à Désiré Mahé pour sa disponibilité.

Autorisation de sortie du territoire des mineurs

Le rétablissement du régime des autorisations de sortie de territoire dans le cadre de la loi n°2016-731 du 3 juin 2016, renforçant la lutte contre le crime organisé, le terrorisme et leur financement et améliorant l'efficacité et les garanties de la procédure pénale, sera mis en œuvre le 15 janvier 2017.

L'autorisation sera formulée par le biais d'un formulaire CERFA téléchargeable sur internet par le parent qui le complètera, l'imprimera et le signera directement. **Le mineur voyagera ensuite muni de ce document et d'une copie de la pièce d'identité du titulaire de l'autorité parentale.**

PERMIS DE CONDUIRE

La mission permis de conduire est recentrée depuis le 1er Janvier 2014 en Préfecture des Côtes d'Armor pour l'ensemble du département.

Déclaration de vol en gendarmerie / déclaration de perte en Préfecture

Depuis le 1er septembre 2014, pour toute demande de duplicata (vol et perte) de permis de conduire, 1 timbre fiscal de 25 € est demandé.

Horaires d'ouverture de la Préfecture au public : tous les matins de 8h30 à 11h30. Les guichets sont fermés l'après-midi.

RECENSEMENT DES JEUNES NÉ(E)S EN 2001 POUR LA JOURNÉE DÉFENSE ET CITOYENNETÉ



Pourquoi ?

Cette démarche obligatoire déclenche la convocation à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC).

Quand ?

Tous les français ont l'obligation de se faire recenser entre la date à laquelle ils atteignent l'âge des 16 ans et la fin du troisième mois suivant.

Comment ?

Un jeune peut se faire recenser directement à la mairie de son domicile, il doit présenter une pièce d'identité et le livret de famille.

Une fois recensé, le jeune obtient une attestation de recensement indispensable pour l'inscription à des concours ou examens soumis au contrôle de l'autorité publique. Environ un an après, il sera convoqué à la Journée Défense et Citoyenneté où il obtiendra un certificat de participation (celui-ci remplacera l'attestation de recensement).

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

La mairie est ouverte de :

8h30 à 12h et de 13h30 à 17h45 du lundi au vendredi (le vendredi elle ferme à 17h et le mercredi elle est fermée l'après-midi).

☎ 02 96 29 64 09

Fax 02 96 29 84 66

Courriel : mairie.paule@wanadoo.fr

Site internet : paulecommunedebretagne.fr



Permanences du Maire, Patrick Lijeour :

- tous les matins de 8h30 à 11h30,
- le soir et le samedi matin sur rendez-vous.

Permanences des Adjointes :

- M. Yves Le Guern

Le jeudi matin de 10h30 à 12h

- Mme Anne-Françoise Le Guennec

Le jeudi matin de 10h30 à 12h

- M. Yves Le Roux

Le jeudi matin de 10h30 à 12h

HORAIRES D'OUVERTURE DU RELAIS POSTE

Situé dans le commerce local tenu par Didier et Guylaine Pré, le Relais Poste est ouvert :

du mardi au samedi : de 8h00 à 12h30 et de 16h00 à 20h00

dimanche et jours fériés : de 8h30 à 12h30

Les prestations proposées sont les suivantes :

- Vente de timbres à usage courant
- Vente d'enveloppes « Prêt-à-Poster »
- Vente d'emballages colissimo
- Pesée des lettres et colis
- Dépôt des lettres et colis
- Envoi et retrait des recommandés
- Retrait sur CCP à hauteur de 150 €/semaine

ATTENTION : La levée du courrier (boîte située près de l'ancienne poste) a lieu à 13h du lundi au vendredi.

PERMANENCES DIVERSES

PERMANENCES DE MADAME ANNIE LE HOUEYOU, DEPUTÉE DE LA CIRCONSCRIPTION DE GUINGAMP

Cité Administrative de Rostrenen : tous les vendredis de 10h00 à 12h30 et de 13h30 à 16h00

SOLIHA (aides à l'habitat) : 1er mardi du mois de 10h à midi Cité Administrative à Rostrenen ☎ 02.96.62.22.00

Assistances sociales : Cité Administrative à Rostrenen ☎ 02.96.57.44.00 Mme Audrey Monchecourt (Assistante Sociale Régime Général)
Permanence au CSD de Maël-Carhaix uniquement sur rendez-vous

CAF : sur rendez-vous à la maison de l'enfance de Rostrenen ☎ 0810.25.22.10

CRESUS : aide aux personnes et aux familles endettées ou exclues bancaires : Cité Administrative à Rostrenen sur rendez-vous ☎ 06.15.86.66.94

ADIL : (infos logement bail, loyer etc...) : 1er mardi du mois de 14h à 17h : Cité Administrative à Rostrenen ☎ 02.96.61.50.46



Caisse Primaire d'Assurance Maladie :

si vous dépendez du régime général de sécurité sociale, quel que soit votre lieu d'habitation en Côtes d'Armor, vous devez désormais adresser tous vos courriers à cette seule adresse : CPAM des Côtes d'Armor 22024 SAINT BRIEUC CEDEX 1 ☎ 3646. Vous pouvez également vous rendre à la permanence située à la Maison des Services Publics, place de la Tour d'Auvergne à Carhaix.

Association JALMALV – permanence pour personnes endeuillées (écoute, soutien et accompagnement) : sur rendez-vous ☎ 06.61.79.93.79

MSA D'ARMORIQUE : ☎ 02.98.85.79.79 Assistantes sociales :
Exploitants et salariés agricoles :
Mme Martine CHOVET
Retraités Agricoles : Mme Ludivine GRAVIER

CONSULTATION GRATUITE DE CONCILIEUR : Cité Administrative à Rostrenen ☎ 02.96.57.42.00

MAISON MEDICALE DE GARDE AU CENTRE HOSPITALIER DE CARHAIX

le samedi de 12h à 20h
le dimanche de 8h à 20h
Se présenter à l'accueil de l'hôpital

URGENCES et SAMU : composez le 15

HORAIRES D'OUVERTURE DES DECHETERIES

Les habitants de Paule peuvent se rendre aux déchetteries de :

- Carhaix (Route de Maël-Carhaix) du lundi au samedi de 9h à 12h et de 13h30 à 18h ☎ 02.98.93.37.36
- Rostrenen (Zone Artisanale route de St Brieuc) du lundi au samedi de 9h à 12h et de 13h30 à 18h ☎ 02.96.29.24.96

R
A
P
P
E
L

HALTE AUX LINGETTES DANS LES WC

Jetées dans les WC, les lingettes même biodégradables, protections hygiéniques et d'autres déchets causent de graves dysfonctionnements dans le réseau d'eaux usées. Ils obstruent les canalisations et les pompes de relèvement. Si le problème perdure et afin de garantir le bon fonctionnement du réseau, **la commune sera dans l'obligation de faire réaliser des contrôles de chaque regard individuel.**



Un certain nombre de plaintes parviennent en mairie quant aux nuisances générées par les **abolements intempestifs** des chiens. Pensez à vos voisins qui travaillent peut-être la nuit et dorment le jour ou simplement qui ont besoin de calme en raison notamment de problèmes de santé.



Recrudescence des nids de frelons asiatiques

Plusieurs personnes nous ont signalé la présence de nids de frelons asiatiques sur la commune.

Les nids sont installés dans des endroits improbables comme une bouche d'égout, un compteur électrique, un casque de moto dans un garage, dans une haie, sous une fenêtre de salle de bains... Le frelon asiatique est sans gêne, mais à la moindre vibration, l'attaque est à redouter. Leur venin n'est pas plus toxique que celui du frelon européen, mais ils attaquent très rapidement et en groupe.

Ne prenez pas le risque de détruire le nid vous-même, faites appel à des professionnels. La CCKB réfléchit sur une éventuelle prise en charge de la destruction des nids de frelons asiatiques sur son territoire. Une délibération du conseil communautaire devrait intervenir début 2017.



L'ACCÈS AU TRAD

Les personnes désirant utiliser le TRAD doivent acheter les tickets à la mairie ou à la CCKB. Les tickets sont vendus par carnet de 8 ou à l'unité. Ils ne seront ni repris, ni échangés, ni remboursés. Les tarifs sont les suivants :

- **Tickets rouges** : 2,5 € le trajet quelle que soit la distance parcourue (soit 5 € aller-retour),
- **Tickets verts** : 1 € le trajet pour les bénéficiaires des Restos du Cœur (soit 2 € aller-retour),
- **Tickets bleus** : 0,50 € le trajet pour le transport des enfants vers les CLSH, la base nautique de Trémargat (enfants inscrits aux activités T'é pas Cap et Cap Armor), les activités Cap Sports et l'Ecole de Musique et de Danse du Kreiz Breizh (soit 1 € aller-retour).

Pour bénéficier du tarif de 0,50 €, une carte de transport doit être présentée aux artisans taxis avec le ticket.

Pour l'obtenir, prendre rendez-vous au 02 96 29 18 18.

Pour rappel, les utilisateurs du service ne peuvent pas réaliser plus de 16 trajets par mois. Cependant, les trajets relatifs aux déplacements vers les Restos du Cœur ainsi que ceux liés aux déplacements des enfants vers les activités de loisirs, sportives et culturelles sont exclus de cette mesure.

Pour bénéficier du TRAD, il est nécessaire, au préalable, d'appeler la centrale de mobilité au numéro suivant :



COMITE INTERCOMMUNAL D'ENTRAIDE DE MAEL-CARHAIX

Afin de favoriser le maintien à domicile des personnes âgées ou en situation de handicap, le comité intercommunal d'entraide de Maël-Carhaix vous propose divers services tels que les soins à domicile, l'aide à domicile, le portage de repas à domicile, le service de téléalarme.



Pour tout renseignement, n'hésitez pas à contacter le Comité qui est à votre disposition 4 rue de la Poste à Maël-Carhaix du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h – fermé

le mercredi après-midi.

☎ 02.96.24.71.61

fax : 02.96.24.65.70

E-mail :

maintien-dom.mael-carhaix@wanadoo.fr

Argoat Emploi Services Rostrenen

Argoat Emplois Services, association agréée par l'Etat, poursuit depuis 15 ans sa double activité :

D'une part une offre de services complète à l'attention de particuliers, d'entreprises, de collectivités locales, dans l'intervention à domicile (ménage, repassage, courses,...), le jardinage, la manutention, la peinture, l'aide au déménagement, les livraisons.

D'autre part, l'association va continuer sa mission d'accompagnement auprès de tous les demandeurs d'emploi afin de les aider dans leur recherche d'emploi et leur proposer des missions de travail.

Argoat Emplois Services est joignable au ☎02.96.29.20.79

Le C.L.I.C.

Le Centre Local d'Information et de Coordination Sud-Ouest Côtes d'Armor de Rostrenen accueille, informe, accompagne les Aînés, leur entourage et les professionnels de la gérontologie dans les démarches liées au maintien à domicile et au bien vieillir.

Patricia JEANGEORGES - Chargée de Coordination, Lutèce COATRIEUX - Chargée d'Accueil et d'Information, composent cette nouvelle équipe.

Le CLIC, service de proximité du Conseil départemental, est à votre disposition à la :

Maison du Département

6 A rue Joseph Pennec

22110 Rostrenen

☎ 02 96 57 44 66

Mail: clic-sudouest-rostrenen@cotesdarmor.fr

INFORMATION DE L'OFFICE NATIONAL DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE DES CÔTES D'ARMOR



Mémoire et solidarité

L'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre a pour mission d'accueillir, écouter, soutenir et orienter vers les services adaptés, les ressortissants de l'Office.

Vous êtes anciens combattants, veuves de guerre ou d'ancien combattant, pupilles de la Nation, orphelins de guerre, invalides de guerrevous pouvez bénéficier des interventions financières en complément du dispositif national.

L'aide susceptible de vous être allouée est fonction de la nature de vos difficultés et de vos ressources.

Elle est mobilisable sous 2 ou 3 mois pour faire face à des difficultés ponctuelles : frais de déménagement, facture d'énergie, frais médicaux, frais d'obsèques...

Des participations financières pour des frais d'aide ménagère ou de maintien à domicile peuvent être allouées, mais toujours en complément des prises en charge d'autres organismes : caisse de retraite, conseil départemental...

Vous souhaitez d'avantage d'information : Contactez-nous au ☎02.96.68.01.44 - ass.sd22@onacvg.fr ou au service départemental 4 rue Nicolas Copernic 22950 TREGUEUX

ÉTAT CIVIL ANNÉE 2016

NAISSANCES

- Asna MOHAMED, 36 Rue de l'école, née le 9 février
- Mila KERNEIS, Toulhallec, née le 2 mai
- Valentine Rose Colline JAOUEN, Rue Kéristen Vian, née le 18 juillet
- Aëla Céline Bernadette Yvonne ALETON, Le Rest, née le 10 novembre

Bienvenue aux bébés et toutes nos félicitations à leurs parents.

MARIAGES

- Pierre-Yves François JAFFRAY, exploitant agricole, et Florence Yvette Anne DIVANAC'H, agent hospitalier, domiciliés 9 Saint-Amand, mariés le 25 juin
- Yann Jean-Michel Jacques LAMER, ouvrier, et Angèle Nelly Lolita GIROUX, sans profession domiciliés 1, La Pie, mariés le 13 août
- Laurent LE BORGNE, assistant technique qualité, et Laëtitia Yvette Brigitte LUCAS, commerçante, domiciliés Kernolou, mariés le 13 août
- Florian BOUDOUIN, agent de fabrication, et Céline CORBEL, assistante maternelle, domiciliés Cloconan, mariés le 27 août

Tous nos vœux de bonheur aux mariés de l'année.

DÉCÈS

- Emile Marie LE GUENNEC, 89 ans, 7 Rue de la Pie, décédé le 1er janvier
- Ginette Marie CONAN veuve ROSE, 82 ans, Kériou, décédée le 11 janvier
- Germaine Marie THOMAS veuve LE MOULLEC, 89 ans, 17 Rue de la Pie, décédée le 18 janvier
- Marie Mélanie LE BRIS veuve SALIOU, 93 ans, Botlan, décédée le 20 février
- Albertine Marie Cécile ULLIAC veuve DUBOIS, 88 ans, Saint-Amand, décédée le 4 mars
- Ernest Yves Marie QUILTU, 79 ans, Kerdrézec, décédé le 20 mai
- Edouard LORIENT, 83 ans, Saint-Anaon, décédé le 3 juin
- Barry JOHNSTONE, 64 ans, Kérandeurquet, décédé le 10 juin
- Valentin LOZAC'H, 88 ans, Kerjollif, décédé le 15 juin
- Isidore Yves Marie DISSERBO, 80 ans, Kéroguiou Maël-Carhaix, décédé le 24 juillet
- Asna MOHAMED, 5 mois, 36 Rue de l'école, décédée le 6 août
- Norbert Joseph Louis LE COENT, 70 ans, Kériou, décédé le 25 septembre
- Raymond Louis Maurice LE FER, 96 ans, Kerdanet, décédé le 8 décembre



Raymond LE FER, **doyen de la commune**, nous a quittés le 8 décembre dernier.

Lorsqu'une personne âgée nous quitte, c'est une page de l'histoire de la commune qui se ferme.

Ancien combattant, Raymond a eu un parcours professionnel hors du commun dont l'un des faits marquants a été d'assurer la surveillance de la résidence du Général De Gaulle dans le cadre de sa mission de Garde Républicain.

Nous renouvelons nos condoléances aux familles qui ont perdu un être cher.

Nota : l'édition du bulletin municipal étant close le 15 décembre, tous les événements relevant de l'Etat Civil et survenant après cette date seront publiés dans le bulletin 2017.

Calendrier des FÊTES 2017

- Dimanche 19 mars Cérémonie du 19 mars à Paule FNACA de Paule
- Lundi 1er mai Tournoi de football A.S La Montagne – Stades de Paule et Plévin
- Lundi 5 juin Pardon de Saint-Eloi
- Samedi 1er juillet Journée inter-associations (lutte contre la mucoviscidose)
- Dimanche 30 juillet Cérémonie du Souvenir au Mémorial de La Pie
- Vendredi 4 août 1ère étape de l'Estivale Bretonne cycliste Paule-Plévin
- Mardi 15 août Pardon de Lansalaün
- Samedi 23 septembre Repas Ass. Protection Patrimoine 2 Chapelles
- Dimanche 3 décembre Bal en matinée du Club de 3ème Age de Paule

Les ASSOCIATIONS PAULOISES

Amicale Laique Paule-Plévin	Co-Présidents : LE GUEN Laurent, Plévin (06.62.89.82.12) VIDAL Sandra, Plévin
Association «La Ronde Du Calvaire»	Président : COJEAN André (02.96.29.68.11)
Club du 3ème Age	Présidente : BOURDONNAY Joëlle (02.96.29.83.75)
Association Sportive La Montagne	Président : LIVET Stéphane (06.83.47.85.40)
A.F.N.	Président : BESCOND René (02.98.93.18.13)
Société de Chasse	Président : FRAVAL Paul (02.96.29.61.81)
Association Protection du Patrimoine des 2 chapelles	Présidente : LIVET Laurence (02.96.29.60.68)
Association Paule, Culture, Patrimoine	Président : SPARFEL Jean Pierre (02.96.24.33.05)

Communiqué de l'association « PROTECTION DU PATRIMOINE DES 2 CHAPELLES »

L'association a pour objet la sauvegarde et la mise en valeur des chapelles de Lansalaün et Saint-Eloi. Conformément aux dispositions des articles 200 – 1b et 238 bis 1a du Code Général des Impôts, les dons effectués par les particuliers à l'association ouvrent droit à une réduction d'impôt égale à 66 % de leur montant. Un reçu fiscal sera remis à chaque donateur.

Information de l'Association Paule-Culture-Patrimoine

Les deux chemins de randonnée au départ de La Pie (circuit de Pont-Cam et circuit de Saint-Eloi) ont été entretenus par l'association et régulièrement empruntés par les adhérents de Rando-Rostren et Rederien de Carhaix. Des reconnaissances ont été effectuées pour réaliser une liaison entre le bourg et le canal de Nantes à Brest sans emprunter les routes bitumées.

RAPPEL :

Conformément à l'arrêté ministériel du 11 octobre 2006, les associations doivent obligatoirement joindre à leur demande de subvention annuelle, un compte rendu financier de l'année écoulée.

Personnes âgées résidant en maison de retraite ou foyer-logements

Des colis de Noël ont été distribués par les membres du Centre Communal d'Action Sociale aux personnes âgées de Paule résidant en maison de retraite ou foyer-logements. Les personnes âgées de 90 ans et plus qui sont à domicile ont également reçu la visite des élus.



Paradoxalement, la principale nouveauté de 2016 touchant la CCKB est une absence de nouveauté : alors que toutes les intercommunalités des Côtes d'Armor sont affectées par un processus de fusion, de disparition ou d'extension qui va se concrétiser le 1er janvier 2017, la CCKB demeure la seule communauté de communes dont les contours ne sont pas affectés. La reconnaissance de la pertinence de sa taille qui lui a permis de rester à l'écart du grand bouleversement en cours va lui garantir une stabilité à l'opposé des imbroglios politiques, administratifs et techniques que vont devoir gérer beaucoup de territoires.

La vraie nouveauté de cette année réside dans le domaine économique : après des années de décroissance en dents de scie dont l'évènement le plus dramatique et le plus marquant a été l'annonce début 2015 de la fermeture de la Base Intermarché de Rostrenen, 2016 est l'année de la renaissance. Des projets de plusieurs millions d'euros voient le jour avec, notamment, la création d'une plate-forme de distribution de pièces automobiles et une usine de fabrications de pellets à Rostrenen.

Des entreprises déjà installées (Pythagore à Laniscat, CM2A à Rostrenen, Douar Den à Saint-Nicolas-du-Pélem) voient leur activité conforter et les locaux de la base seront repris par Triskalia.

Globalement, des dizaines d'emplois nouveaux s'annoncent et l'objectif commun affiché par l'association « Investir en Cœur de Bretagne », qui regroupe l'entreprenariat local et la CCKB, à savoir compenser, socialement et économiquement, à court terme, le départ de la Base Intermarché est en passe d'être gagné.

Pour le grand public l'image la plus visible des réalisations de la CCKB en 2016 restera celle de la modernisation des déchèteries de Rostrenen et Saint-Nicolas-du-Pélem qui, pour des coûts de, respectivement, 600 000 € HT et 65 000 € HT offre, désormais, des outils parfaitement sécurisés, aux normes et aptes à améliorer, encore, le taux de valorisation des déchets.

En cette fin d'exercice 2016 a aussi été signé le contrat de territoire 2016-2020 avec le Département des Côtes d'Armor. Ce partenariat se traduit, sur le Kreiz-Breizh, par l'affectation d'une enveloppe de 2 545 569 € répartie entre la communauté de communes et les communes adhérentes. Le projet le plus audacieux porté par la CCKB à l'intérieur de cette programmation est la création de l'Institut du Jardin et du Paysage de Bretagne au Village Saint-Antoine à Lanrivain dont l'intercommunalité est, depuis le mois de novembre, l'unique propriétaire. Ce concept, alliant un centre de formation, un parc de jardins, des expositions temporaires, des événements... est destiné à transformer ce

hameau en un lieu incontournable pour toutes les passionnés de jardin, de plus en plus nombreux ; d'ores et déjà, ce site accueille, tous les ans, et avec un lustre particulier en 2016, le festival LIEUX MOUVANTS, exemple envié de vulgarisation intelligente de cultures ailleurs réservées à l'élitisme.

Autre originalité locale : la CCKB est devenue, en 2016, l'une des rares intercommunalités françaises à prendre part à des sociétés de projets montés en amont de la réalisation des parcs éoliens. Ce faisant, la CCKB garde la possibilité de faire entendre la voix de la population à chaque étape du processus et si celui-ci aboutit positivement, elle retire de substantiels bénéfices de son apport initial.

Toujours dans le domaine de la haute technologie, la CCKB a acquitté, en fin d'année, le solde de sa contribution à la première tranche du déploiement de la fibre optique. Celui-ci, réalisé par MEGALIS BRETAGNE, a connu quelques retards liés au caractère expérimental du chantier, le Kreiz-Breizh ayant été choisi comme zone-test en Bretagne. Les derniers aménagements sont en cours de finalisation et la procédure de commercialisation a déjà débuté.

La CCKB a enfin dû répondre, en 2016, à deux obligations légales :

- La première concerne l'abattoir intercommunal de Rostrenen. Bien que la gestion de cet outil ait été transférée à une SCIC (société coopérative d'intérêt collectif) en 2015, la CCKB demeure en responsabilité de fournir à ce prestataire un équipement aux normes. C'est dans cette optique que des travaux ont été effectués en été pour un montant de 60 000 € HT, la CCKB prenant, également, à sa charge la réalisation du Plan de Maitrise Sanitaire qu'il appartiendra, en 2017, à la SCIC de respecter scrupuleusement.
- La seconde fait suite au contrôle de la Chambre Régionale des Comptes qui, en 2015, avait rappelé l'obligation de contrôler périodiquement le bon fonctionnement des installations d'assainissement non collectif. Les démarches administratives préalables à l'exercice de ces contrôles ont été menées en 2016 et elles permettront le début des opérations de vérification durant le premier trimestre 2017, avec une répartition de leur coût étalée sur 10 ans, grâce à un prélèvement annuel modique sur les factures d'eau.

Dans un cadre dépassant celui du périmètre de la communauté de communes mais impactant le fonctionnement futur de celle-ci, le second semestre 2016 a été marqué par de longs débats sur le devenir du Pays Centre-Ouest-Bretagne. A leur issue, c'est la solution de la transformation en Pôle d'Equilibre Territorial et Rural qui a été choisie. Cette option garantit la perpétuation du Pays dont l'effectivité de la pertinence dépendra désormais de l'implication des intercommunalités qui le composent.

■ VERS LE PÔLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL (PETR)

Dans le bulletin municipal de 2014 (consultable sur le site « paulecommunedebretagne »), l'article consacré à la réforme territoriale appelait le **rôle du Pays COB**, son organisation et son impact financier sur le Centre-Bretagne.

Depuis sa naissance en 1992, le COB a permis de nombreuses contractualisations dont les plus connues sont les différents programmes Leader, le Contrat de Santé, le Contrat de partenariat -Europe-Région-Pays-...

Cette série de partenariats s'est traduite, depuis 1992, par le transit de près de 43 millions d'euros par le Pays au profit des structures publiques et privées du Centre-Ouest-Bretagne.

Le Pays du Centre-Ouest-Bretagne est aujourd'hui à un carrefour de son histoire. En effet, le nouveau cadre juridique créé par loi du 27 janvier 2014 a instauré la mise en place de Pôles d'Equilibre Territoriaux et Ruraux (PETR).

Rôle du PETR

Il a vocation à être un **outil de coopération entre intercommunalités sur les territoires ruraux**. Chaque Pôle d'Equilibre Territorial et Rural élabore un **projet de territoire pour le compte et en partenariat avec les communautés de communes qui le composent**. Il s'agit d'un projet d'aménagement et de développement économique, écologique, culturel et social de son territoire, afin d'en promouvoir les atouts. Ce support va dorénavant devenir le partenaire quasi exclusif des différentes contractualisations avec la Région, l'Etat, l'Europe (contrat de partenariat, LEADER, contrat de ruralité, etc ...).

Le PETR regroupe les 5 communautés de communes du Pays COB (Poher Communauté, Roi Morvan, Haute Cornouaille, Yeun Elez et la CCKB) autour de projets structurants, sans création de structure administrative.

Son fonctionnement

• **un conseil syndical composé d'élus issus des EPCI partenaires** dont la représentativité se répartit comme suit :

Communauté de Communes du Kreiz Breizh	5 délégués
Poher Communauté	4 délégués
Communauté de Communes du Roi Morvan	7 délégués
Communauté de Communes Haute Cornouaille	4 délégués
Communauté de Communes Yeun Elez	3 délégués

• **un conseil de développement** composé de représentants des activités économiques, sociales, culturelles, éducatives, scientifiques et associatives existant sur son territoire. Il est consulté sur les principales orientations du projet de territoire.

• **une conférence des Maires des communes situées dans son périmètre**. Ceux-ci sont notamment consultés lors de l'élaboration, la modification et la révision du projet de territoire.

VIE COMMUNALE

Rétrospective 2016







L'ÉLITE CYCLISTE AMATEUR à PAULE-PLÉVIN en 2017

Les communes de Paule et Plévin
organiseront conjointement la
première étape de
l'Estivale Bretonne
qui en comptera 4 au total,
du vendredi 4 au lundi 7 août 2017.

Cette course cycliste est l'une des plus
belles courses nationales amateurs
de sa catégorie en Bretagne.

20 000 spectateurs sont attendus sur
les 4 jours.

Nous remercions chaleureusement par avance
les partenaires de l'économie locale et
régionale pour leur contribution à la réussite de
cette épreuve.

Toutes les personnes souhaitant apporter leur
concours le jour de l'épreuve sont invitées à
prendre contact avec les co-présidents du
Comité d'organisation : Anne-Francoise Le
Guennec de Paule et Eric Lorient de Plévin.

22 ÉQUIPES DE DIVISION NATIONALE
DONT 3 ÉTRANGÈRES

132 COUREURS AU DÉPART

La course
«Elite Nationale»
à étapes sur circuits

**L'ESTIVALE
BRETONNE**

Du 4 au 7 août 2017

Vendredi 4 : PLÉVIN - PAULE - PLÉVIN
Samedi 5 : SCRIGNAC - POUILLAUOEN
Dimanche 6 : LE PONTTHOU
Lundi 7 : LOUDÉAC - LOUDÉAC

Le Télégramme